

# *Prix de thèse*

*de l'Association Francophone de Recherche  
sur les Activités Physiques et Sportives (AFRAPS)*

Ce prix s'inscrit dans le cadre de l'objectif central assigné à l'Association Francophone pour la Recherche sur les Activités Physiques et Sportives (AFRAPS) dans le cadre des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) dès sa fondation il y a presque 40 ans : contribuer au développement de la recherche dans ce domaine et au renouvellement des connaissances pour la formation. Plus précisément, le prix a pour vocation de récompenser et d'encourager les travaux de recherche inédits les plus significatifs. **Prix de thèse de doctorat décerné tous les deux ans depuis 2019.** Précédemment décerné annuellement au niveau mémoires de Diplôme d'études approfondies (DEA) puis mémoire de Master Recherche (période 1989-2011) sous de titre de prix Jean-Claude Lyleire. Prix décerné depuis 1989.

Ce prix s'adresse aux thèses de doctorat soutenues en STAPS ou sciences du sport et de l'éducation physique dans le cadre universitaire d'un pays francophone.

Principe du concours : Les thèses doivent avoir été soutenues au cours des deux années précédant la date de l'attribution du prix, qui correspond à la Biennale de la société. Autrement dit la thèse doit avoir été soutenue après la précédente biennale, pour concourir au prix décerné lors de la suivante. Le Prix est remis plus précisément lors du dîner de gala de la Biennale. La soumission doit se faire au plus tard 2 mois avant l'ouverture de la Biennale.

Selon les années, il peut être décerné un seul prix, deux *ex aequo*, un 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> prix ou bien un prix entouré d'un ou plusieurs accessits.

L'ordre définitif du palmarès est décidé de manière collégiale sous la responsabilité du président de l'AFRAPS en qualité de président du jury, après avoir pris connaissance des classements des juges.

Le premier prix attribue à son lauréat :

- ❖ La publication d'un article tiré de la thèse dans la revue indexée *STAPS*.
- ❖ Un abonnement de 2 ans à la revue *STAPS*.
- ❖ Une inscription gracieuse à la Biennale de l'AFRAPS suivante.
- ❖ Un lot d'ouvrage publié par l'AFRAPS.
- ❖ Un chèque nominatif de 500 €

En fonction du nombre et de la qualité des thèses soumises, un premier prix *ex aequo* peut être attribué dans les mêmes conditions.

Des deuxième et troisième prix pourraient être attribués avec un chèque à la valeur dégressive.

Les candidats doivent faire parvenir leur thèse sous forme d'un fichier PDF d'une seule page contenant : 1. Le titre de la thèse, 2. La composition du jury (avec précision des attributions et qualités de chacun des membres), 3. Le résumé de la thèse, 4. Un lien web permanent menant au fichier PDF complet de la thèse, 5. Les coordonnées complètes de l'auteur.

Ce fichier PDF d'une page est à envoyer à : [brice.monier@univ-lorraine.fr](mailto:brice.monier@univ-lorraine.fr), avec copie à [gilles.bui-xuan@wanadoo.fr](mailto:gilles.bui-xuan@wanadoo.fr) (attendre l'accusé de réception avant de considérer soumission effective).